



DÉLIBÉRATION

N° 2021-009

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents lors de la délibération : 24
Nombre de membres ayant donné procuration : 1
Date de convocation : 8 avril 2021
Date d'envoi à la SP de condom : 29/04/2021
Date d'affichage : 29/04/21
Votes contre : 0
Votes pour : 25
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un le quinze avril à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président.

Secrétaire de séance : Mme NAYRAND Leslie

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET S.P.A.N.C. DRESSÉ PAR M. DEMAY, INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES.

Présents :

M. SCARAVETTI Henri, Mme NEGRINI Régine, M. GOURGUES Gérard, Mme PENA Roselyne, M. PHILIP Alain, M. RENARD Jean Pierre, M. JORIEUX Michel, Mme COLLADELO Marie Claire, Mme TUMELERO Hélène, M. MELIET Nicolas, M. CAZZOLA Bruno, M. LAFORE Michael, M. MINIAYLO Pierre, M. BENJADDI Miloud, Mme LACAVE Delphine, Mme CHIVA Amandine, M BEYRIES Philippe, M BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, M CAZES Jérôme, M FALTRAUER Franck, Mme GAUCHE Laureta, M LAMORT pierre, M ROBERT François

Excusés ayant donné procuration :

Mme PETITJEAN Marion ayant donné procuration à Mme MONGIS Nadine

Absents excusés :

Mme LABORDE Marie Clémence, M. JAUMAIN Jérôme, M. AXMANN Roland, Mme TOURNIER Elisabeth, Mme DELLA VALLE Valérie

Absents :

Mme DESPAX Nelly, Mme PINSOLLES Nicole, M. LANSMANT Sébastien, M DURAND Georges Manuel, M. GIACOMAZZI Stéphane, M MONTARET Jérôme

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 du S.A.T. S.P.A.N.C. et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que l'inspecteur divisionnaire des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20210415-2021-009-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Suite et fin de la délibération du Comité Syndical du 15 avril 2021 relative à l'approbation du compte de gestion du budget SPANC de l'exercice 2020

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

✧ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 28 avril 2021,

Le Président,

M. Nicolas MELIET,

